



LES NAGEURS DU BLAVET

Natation et Sauvetage Sportive



Inscription au section "Les nageurs du Blavet" 2022 – 2023

INFORMATIONS PERSONELLES DU PARTICIPANT

NOM: _____ Nationalité : _____
Prénom : _____ Sexe (H / F) : _____
Date de Naissance : _____ Lieu de naissance : _____
Adresse: _____
Code postal : _____ Ville: _____
Numéro de portable : _____
Adresse mail @ : _____
Maladie / Handicap : _____

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM / Prénom: _____
Numéro de portable: _____
Numéro de téléphone fixe : _____

Cotisation pour la période de mercredi 7 septembre 2022 à mercredi 14 Juin 2023 : 220€ à l'ordre de : Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme (cette somme peut être payée en plusieurs fois si besoin, la feuille d'inscription est à renvoyer ou déposer à la piscine de Gouarec à l'ordre des nageurs du Blavet.	Documents à fournir avec l'inscription : * Joindre certificat médical pour la <u>pratique de la natation et sauvetage en compétition (datant de mois de 3 ans)</u> * Joindre également le <u>règlement intérieur et charte de nageur signés (ci-joint)</u>
---	---

En application de l'article R.232-52 du code de sport, (cocher l'une ou l'autre des deux cases)

– autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur

– reconnais être informé que le refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage invasif est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard.

Autorisations : (cocher les cases si vous autorisez)

– En tant que responsable, j'autorise : mon enfant à participer aux activités proposées par les encadrants (possibilité de partir à pied ou en fourgon, changement d'activité au vue de la météo, de l'effectif...)

– à réaliser des prises de vues photographiques de l'enfant dans le cadre des activités. - à utiliser et diffuser à titre gratuit ces photos, dans le cadre du droit à l'image

Fait à : _____ Signature du parent responsable (pour les mineurs) _____ Signature de l'adhérent _____

Le :



LES NAGEURS DU BLAVET

Natation et Sauvetage Sportive



Règlement intérieur de " Les nageurs de Blavet "

I. Entraînements

1: Horaires

Les entraînements piscine ont lieu au Centre Aquatique du Blavet, route de Rostrenen, 22570 Gouarec, les horaires sont les suivants :

- Mercredi : 16h – 17h00 groupe 1 (8 – 12 ans) → 1 ligne d'eau
- Mercredi : 17h - 18h15 : groupe 2 (13 - 15 ans) → 1 ligne d'eau
- Mercredi : 19h45 – 21h15 : groupe 3 sauvetage (16 ans +) + Groupe BNSSA + Groupe adulte → 4 ligne d'eau
- Samedi : 10h – 11h : groupe 1 (8 – 12ans) + groupe 2 (13 – 15ans) → 2 ligne d'eau
- Samedi 11h – 12h15 : Groupe 3 sauvetage (16ans + groupe BNSSA + Groupe Adulte) → 2 ligne d'eau

Des stages de sauvetage côtier, ou natation pourrait être proposés sous forme de camp ou campus, les dates et tarifs de ces stages seront communiqués durant l'année.

2: Prise en charge des nageurs

Les nageurs mineurs doivent être accompagnés à l'intérieur de la piscine. Les adultes accompagnateurs s'assurent du déroulement de la séance et de la présence des MNS.

Les MNS / encadrants ne sont pas tenus de vérifier la présence des nageurs. La participation des nageurs aux séances d'entraînement est de la responsabilité des parents (pour les nageurs mineurs).

Tout départ du nageur avant la fin de la séance est conditionné par la présence du parent responsable.

La responsabilité du club et des encadrants est limitée aux horaires et activités proposés, elle est donc dérogée dès que l'entraînement est terminé.

3: Vestiaires - matériels

Toute dégradation du matériel de la piscine ou du club, volontaire ou par négligence , est susceptible d'entraîner une sanction arrêtée par le président. Toute utilisation du matériel d'entraînement doit être soumise à l'autorisation des encadrants / MNS.

Lors des sorties en sauvetage sportif, chaque participant se verra attribuer du matériel adapté pour la sortie choisie. Il est donc responsable de ce matériel durant l'activité, et s'assure de le rendre en fin d'activité dans l'état d'origine (toute dégradation de matériel de sauvetage, secourisme ou natation entraînera une facturation en fonction des coûts de la réparation).

Le respect des locaux fait l'objet du règlement intérieur de la piscine. Il est rappelé que les nageurs sont soumis au règlement de la piscine d'accueil.

Le club se dégage de toute responsabilité concernant les affaires personnelles des nageurs. En conséquence, nous déconseillons particulièrement aux nageurs et aux adultes responsables d'apporter à la piscine tout objet présentant une certaine valeur.



LES NAGEURS DU BLAVET

Natation et Sauvetage Sportive



II. Compétitions 1: Trajets

Un moyen de transport est mis en place (minibus 9 places) dans la mesure du possible, mais compte tenu des moyens financiers dont dispose le club, les transports sont parfois assurés par des parents bénévoles à titre privé.

Les parents doivent s'assurer du bon déroulement du transport de leurs enfants nageurs, voire y participer.

Les adultes qui auront pris en charge un nageur à l'aller auront également la responsabilité du retour de ce nageur, soit dans les mêmes conditions qu'à l'aller, soit en s'assurant du changement d'accompagnateur.

Dans tous les cas, les nageurs demeurent sous la responsabilité de leurs parents, le conducteur du véhicule n'offrant qu'un moyen de transport pour se rendre à l'activité / compétition .

Dans le cas d'utilisation d'un véhicule pour nos prestations, " Les Nageurs de Blavet " certifie que celui-ci est en bon état, assuré et qu'il répond à la réglementation en vigueur, nombre de places respectées avec ceintures et que le conducteur est titulaire du permis approprié.

2: Autorité et responsabilité dans les piscines, lieux de compétition ou entraînement dans un environnement naturel.

Les nageurs sont sous l'autorité des MNS et des adultes accompagnateurs. Ils leur est strictement interdit de quitter l'espace de la compétition (piscine, plage, lac..) sans autorisation des accompagnateurs responsables.

Ils demeurent sous la responsabilité civile de leurs parents.

Les nageurs sont également soumis au règlement des piscine concernées.

III. Discipline

Tout comportement contraire aux règlements intérieurs des piscines et du club sont susceptibles d'entraîner les sanctions suivantes :

- avertissement
- exclusion temporaire
- exclusion définitive

Il en va de même pour tout comportement contraire à la sécurité des personnes et des biens, aux règles de la vie en collectivité et l'esprit du sport.

La violence, verbale, physique ou morale est strictement interdite.

IV. Application et mise à jour du règlement intérieur :

Le présent règlement fait l'objet d'informations aux nageurs et leur famille. Il doit être signé par chaque nageur et par les parents responsables (pour les mineurs). Les signatures valent acceptation. En l'absence, le nageur est considéré comme non – adhérent.

Ce règlement intérieur est valable pour la période 2021 – 2022, après laquelle le règlement peut être sujet à des modifications.

Date de signature : Nom, Prénom, et signature du nageur Nom, prénom et signature du responsable légal



LES NAGEURS DU BLAVET

Natation et Sauvetage Sportive



Charte de bonne conduite de nageur

Cette charte de bonne conduite Le Club "les Nageurs du Blavet " assure la promotion des valeurs sportives et citoyennes que véhicule le sport. Les membres du bureau sont des bénévoles et s'efforcent de faire appliquer les principes de cette charte. Ils agissent pour l'intérêt de tous. Soucieux de voir ses adhérents souscrire à ses valeurs et aussi de préserver une forte cohésion entre tous ses membres, le club a élaboré une charte à l'attention des nageurs et nageuses.

Par l'intermédiaire de cette charte, nous proposons à nos sportifs de s'astreindre volontairement à certaines règles de vie individuelle et collective propres à leur épanouissement personnel au sein du club. La charte signée au début de chaque saison sportive représente un engagement moral de la part de l'adhérent. Elle servira tout au long de la saison sportive. Elle fixe quelques règles de bon fonctionnement, que chaque nageur aura à cœur de respecter pour son bien-être et celui des autres. De ce fait, le non-respect d'une des règles fera l'objet d'un entretien visant au rappel des engagements. Si la persistance des faits est constatée, une mesure temporaire ou définitive proposée au bureau directeur sera mise en œuvre. L'ambition du club est d'associer les nageurs à deux objectifs prioritaires complémentaires : « Réussite sportive et convivialité entre tous. »

Le nageur :

<ul style="list-style-type: none">• saluent les personnels qu'ils croisent (directeur, secrétaires, agents d'entretien, dirigeants du club),	<ul style="list-style-type: none">• saluent les maîtres-nageurs ainsi que les entraîneurs présents,
<ul style="list-style-type: none">• se déchaussent dans le petit hall,	<ul style="list-style-type: none">• se comportent bien dans les vestiaires
<ul style="list-style-type: none">• en rangeant correctement leurs vêtements,	<ul style="list-style-type: none">• en ne mangeant pas,
<ul style="list-style-type: none">• en ne laissant pas traîner de papiers ou autres détritrus,	<ul style="list-style-type: none">• en ne laissant pas couler les douches inutilement,
<ul style="list-style-type: none">• en n'essayant pas d'ouvrir les casiers d'autres nageurs,	<ul style="list-style-type: none">• en ne commettant pas de vols ou dégradations,
<ul style="list-style-type: none">• présentent leurs excuses en cas de retard,	<ul style="list-style-type: none">• préparent leurs matériels et attendent dans le calme leur entraîneur,
<ul style="list-style-type: none">• coopèrent à la mise en place et le rangement du matériel,	<ul style="list-style-type: none">• font preuve d'un comportement volontaire et impliqué au cours de la séance.
<ul style="list-style-type: none">• Prennent en considération par leur implication l'investissement du club quant à leur participation aux compétitions (frais d'engagements, frais de transports, repas, hébergement)	<ul style="list-style-type: none">• Adoptent les comportements adaptés à l'approche de la compétition (se couchent tôt, s'alimentent correctement)
<ul style="list-style-type: none">• Portent la tenue du club (tee-shirt, bonnet de bain),	<ul style="list-style-type: none">• Font preuve de « savoir vivre » durant le déplacement,
<ul style="list-style-type: none">• Respectent les officiels ainsi que leurs décisions,	<ul style="list-style-type: none">• Se plient aux règles fixées par l'encadrement (horaires du coucher, de repas, de rassemblement),
<ul style="list-style-type: none">• Font preuve de sérieux et d'autonomie contrôlée (échauffement, récupération).	

L'entraîneur

<ul style="list-style-type: none">• Montre l'exemple quant à l'ensemble des règles fixées aux nageurs,	<ul style="list-style-type: none">• Salue l'ensemble des nageurs présents,
<ul style="list-style-type: none">• Respecte l'intégrité du nageur en s'adressant à lui en privé quand la situation l'exige,	<ul style="list-style-type: none">• Évite les remarques désobligeantes pouvant blesser le nageur,
<ul style="list-style-type: none">• Respecte la confidentialité des propos tenus entre le nageur et lui,	<ul style="list-style-type: none">• Est à l'écoute des remarques faites individuellement ou collectivement,
<ul style="list-style-type: none">• Individualise ses contenus visant à répondre aux différences des nageurs dont il a la charge,	<ul style="list-style-type: none">• Prends en considération l'ensemble des nageurs de son groupe sans distinction,



LES NAGEURS DU BLAVET

Natation et Sauvetage Sportive



<ul style="list-style-type: none">• Se réserve le droit d'exclure de l'entraînement un nageur pour non-respect des règles citées précédemment. Dans ce cas, le nageur mineur, attendra la fin du cours assis sur un banc,	<ul style="list-style-type: none">• Propose à la direction de la section la sélection ou non sélection lors des compétitions,
<ul style="list-style-type: none">• Fait part individuellement, aux nageurs concernés, des décisions prises par l'équipe d'encadrement en donnant des explications claires et argumentées.	<ul style="list-style-type: none">• Montre un intérêt identique à l'ensemble des participants qu'il encadre, sans distinction de niveaux ou d'appartenance,
<ul style="list-style-type: none">• Fait un bilan individuel post compétition au nageur et trimestriel individuel aux parents et au nageur,	<ul style="list-style-type: none">• Porte la tenue du club.

Les parents :

<ul style="list-style-type: none">• Encouragent leur enfant lors des phases de stagnation voire de régression ou de motivation en berne (les progrès ne sont pas linéaires et la motivation peut être altérée par les doutes, la fatigue),	<ul style="list-style-type: none">• Félicitent lorsque les performances sont en progression
<ul style="list-style-type: none">• Ne s'aventurent pas à faire des commentaires et/ou donner des conseils techniques risquant de contredire le discours de l'entraîneur,	<ul style="list-style-type: none">• Prennent un rendez-vous avec l'entraîneur en cas de besoin,
<ul style="list-style-type: none">• Préviennent l'entraîneur quant aux éventuelles absences de leurs enfants (entraînements et compétitions),	<ul style="list-style-type: none">• Font remonter à l'entraîneur d'éventuels signes de surmenage, difficultés scolaires, problèmes familiaux pouvant altérer le moral du nageur
<ul style="list-style-type: none">• Tiennent un discours en adéquation avec les règles de conduites fixées ci-dessous,	<ul style="list-style-type: none">• Ont à l'esprit que les compétitions ont besoin d'officiels pour avoir lieu et que les volontaires sont les bienvenus. Lors des compétitions ou des stages Les nageurs
<ul style="list-style-type: none">• Déposent les enfants à l'heure fixée,	<ul style="list-style-type: none">• Préviennent l'entraîneur en cas d'absence,
<ul style="list-style-type: none">• Font appliquer les règles de base de préparation d'avant compétition (heure de coucher, repas)	<ul style="list-style-type: none">• Tiennent à l'égard de leurs enfants un discours en adéquation avec les règles citées ci dessus
<ul style="list-style-type: none">• Lors des compétitions, spectateurs attentifs ils respectent le travail des entraîneurs et la concentration des nageurs,	<ul style="list-style-type: none">• Ont à l'esprit que les compétitions ont besoin d'officiels pour avoir lieu et que les volontaires sont les bienvenus.

Le présent charte de bon conduite fait l'objet d'informations aux nageurs et leur famille. Il doit être signé par chaque nageur et par les parents responsables (pour les mineurs). Les signatures valent acceptation. En l'absence, le nageur est considéré comme non – adhérent.

Ce charte de bon conduite est valable pour la période 2022 – 2023, après laquelle le charte peut être sujet à des modifications.

Date de signature : Nom, Prénom, et signature du nageur Nom, prénom et signature du responsable légal